COLLÈGE AIMÉ CÉSAIRE

DNB : épreuve orale – soutenance d'un projet

Modalités de passation de l'épreuve

Durée de l'épreuve : 15 minutes (5 minutes de présentation – 10 minutes d'entretien)

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder 3 candidats.
Si l'épreuve est collective, dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent 15 minutes de reprise avec l'ensemble du groupe.

L'élève présente l'un des projets qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre d'un parcours (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et cultuelle) qu'il a suivi.
Le candidat peut présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique…) mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse.

L'épreuve orale aura lieu au collège Aimé Césaire le **mercredi 31 mai 2017** à partir de 8h.

Les élèves recevront une convocation officielle et personnelle établie par le collège à la fin du mois d'avril.

Le choix du sujet que le candidat souhaite présenter est transmis au chef d'établissement par l'intermédiaire du professeur principal au **plus tard le 24 avril 2017** grâce à une « **fiche de choix du sujet** » dans laquelle le candidat précise :

- l'intitulé et le contenu du projet réalisé dans le cadre des enseignements au collège
- l'E.P.I. et la thématique interdisciplinaire concernés ou le parcours éducatif retenu.
- Les disciplines d'enseignement associées
- Le candidat fait également savoir s'il souhaite présenter son exposé en équipe ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère.

Les choix faits sur la fiche de choix du sujet seront définitifs une fois la fiche validée.

La fiche « **choix du sujet** » sera distribuée aux élèves par le professeur principal le **6 mars 2017**.

La validation des choix s'effectuera en commission le **27 avril** au plus tard.

Les fiches seront restituées aux élèves à l'issue de la commission pour les malentendants.